



Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

ECOSITE DU VAL DE DROME

26400 EURRE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019



12 bis - 14, av. des Martyrs de la Libération ■ BP 24 ■ 26301 Bourg-de-Péage cedex
Tél 04 75 72 06 33 ■ Fax 04 75 02 79 63



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS	ECOSITE DU VAL DE DROME
SIRET 3 4 0 1 5 0 1 2 7 0 0 0 2 5	26400 EURRE
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Art du spectacle vivant
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% 0 Bénéfice imposable à 28% Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0 Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: SODOGEC 12 B Av. Martyrs Libération 26300 BOURG DE PEAGE Tél: 04.75.72.06.33	Nom et adresse du conseil: Tél:
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 23/06/2020 Lieu EURRE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Qualité et nom du signataire: Damien HAPPEL
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

BILAN - ACTIF

1

Désignation de l'entreprise : Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise ECOSITE DU VAL DE DROME 26400 EURRE Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 4 0 1 5 0 1 2 7 0 0 0 2 5 Néant *

				Exercice N clos le,		N-1	
				3 1 1 2 2 0 1 9		3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	5 400	AG	4 896	504	1 014
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	2 540	AK	2 540		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	679	AO	559	120	188
	Constructions	AP	31 137	AQ	5 037	26 100	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 359 235	AS	1 203 484	155 751	248 684
	Autres immobilisations corporelles	AT	290 919	AU	248 991	41 928	39 865
Immobilisations en cours	AV	5 725	AW		5 725	28 227	
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU	34	CV		34	34	
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH	2 000	BI		2 000	2 000	
TOTAL (II)	BJ	1 697 668	BK	1 465 506	232 162	320 012	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	2 121	BU		2 121	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	2 468	BW		2 468	6 591
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	225 598	BY		225 598	224 636
	Autres créances (3)	BZ	21 771	CA		21 771	134 010
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités	CF	280 384	CG		280 384	16 701	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 153	CI		6 153	6 574	
TOTAL (III)	CJ	538 495	CK		538 495	388 512	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	2 236 163	1A	1 465 506	770 657	708 524

Renvois : (1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Dans les hypothèses mentionnées, cette rubrique est déduite dans la partie n° 2022 Dossier N° BP0012 en Euros.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Néant *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	70 232	92 732	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	323 415	322 759	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	20 655	655	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	414 302	416 147	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	55 312	88 157	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	31		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	60 745	36 170	
	Dettes fiscales et sociales	DY	114 054	97 063	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	27 971	19 995	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	98 242	50 992	
TOTAL (IV)	EC	356 356	292 377		
	Ecarts de conversion passif *	(V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	770 657	708 524		
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Ecart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	348 543	251 190		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS						Néant <input type="checkbox"/>	*	
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	14 133	FB		FC	14 133	14 261		
	Production vendue	{ biens* services*	FD		FE		FF			
			FG	784 886	FH	443 324	FI	1 228 210	1 136 394	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	799 019	FK	443 324	FL	1 242 343	1 150 655		
	Production stockée*					FM		(1 227)		
	Production immobilisée*					FN		81 518		
	Subventions d'exploitation					FO	289 499	332 804		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	179 660	137 176		
	Autres produits (1) (11)					FQ	38 282	35 644		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 749 784	1 736 570	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	19 083	19 720		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(2 121)	129		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	109			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	617 789	609 756		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	16 816	25 191		
	Salaires et traitements*					FY	655 628	649 629		
	Charges sociales (10)					FZ	274 460	275 537		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	117 572	131 347	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)						GE	33 664	27 984	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 733 000	1 739 292		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	16 784	(2 722)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	455	561		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	455	561		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	752	1 222		
	Différences négatives de change					GS		2		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	752	1 224		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(297)	(662)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	16 487	(3 384)		

Désignation de l'entreprise : Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N	Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	472	1 395	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	11 300	3 033	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	11 772	4 428	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	2 281	360	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 323	28	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 604	388	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	4 168	4 040	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 762 011	1 741 559	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 741 356	1 740 904	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	20 655	655	
RENVVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont {	- Crédit bail mobilier *	HP		
		- Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont	amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	179 660	137 176	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	35 304	29 886		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	27 436	27 968		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			
	obligatoires	A9			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
	dont cotisations Madelin	A7			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Vol avance Repas - Différences		415	472		
Pénalités Amendes		1 866			
VNC Ford Transit cédé + Prix Cession		5 323	11 300		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS										Néant		*			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
										3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	7 940	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG	679	KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9				KJ	1 640	KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1				KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants M2		KP	1 270	KQ		KR	28 227			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants M3		KS	1 358 035	KT		KU	1 200			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *						KV	78 185	KW		KX	5 620		
		Matériel de transport *						KY	189 669	KZ		LA	22 500		
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	10 935	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH	28 227	LI		LJ	5 725			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM				
	TOTAL III						LN	1 668 639	LO		LP	63 272			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U	34	8V		8W					
Autres titres immobilisés						IP		IR		IS					
Prêts et autres immobilisations financières						IT	2 000	IU		IV					
TOTAL IV						LQ	2 034	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	1 678 613	OH		OJ	63 272				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
						1		2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CO		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	7 940	IX	7 940	
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	679	LZ	679	
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB	1 640	MC	1 640	
		Sur sol d'autrui					IR		MD		ME		MF		
	Inst. gales, agenets et am. des constructions						IS		MG		MH	29 497	MI	29 497	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	1 359 235	ML	1 359 235	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers						IU		MM		MN	83 805	MO	83 805
		Matériel de transport						IV	15 990	MP		MQ	196 179	MR	196 179
	Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	10 935	MU	10 935	
	Emballages récupérables et divers *						IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ	28 227	NA	5 725	NB	5 725	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF			
TOTAL III						IY	44 217	NG		NH	1 687 694	NI	1 687 694		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		OU		M7		OW		
	Autres participations						IO		OX		OY	34	OZ	34	
	Autres titres immobilisés						II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	2 000	2F	2 000	2G	2 000	
	TOTAL IV						I3		NJ	2 034	NK	2 034	2H	2 034	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		OK	44 217	OL	1 697 668	OM	1 697 668		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Néant *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II	PE	6 926	PF	510	PG		PH	7 436	
Terrains			PI	491	PJ	68	PK		PL	559	
Constructions	Sur sol propre		PM	1 640	PN		PO		PQ	1 640	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV	1 270	PW	2 127	PX		PY	3 397	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 109 350	QA	94 133	QB		QC	1 203 484	
Autres immobilisations corporelles			QD	61 389	QE	3 160	QF		QG	64 549	
Inst. générales, agencements, aménagement divers			QH	168 055	QI	16 389	QJ	10 667	QK	173 777	
Matériel de transport			QL	9 480	QM	1 185	QN		QO	10 665	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QP		QR		QS		QT		
Emballages récupérables et divers			QU	1 351 675	QV	117 062	QW	10 667	QX	1 458 070	
TOTAL III			ØN	1 358 601	ØP	117 572	ØQ	10 667	ØR	1 465 506	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)											

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				N6
TOTAL I											
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				Q1
TOTAL II											
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				S4
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				T9
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				W3
	Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				NO
TOTAL IV											
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW										
			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY				Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations				SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4	O5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières(1)*	O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS Néant *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières			UT	2 000	UV		UW	2 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA					
	Autres créances clients			UX	225 598		225 598		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO antérieurement constituée *)			ZI					
	Personnel et comptes rattachés			UY	151		151		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 883		2 883		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP	16 500		16 500		
	Groupe et associés (2)			VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	2 236		2 236		
	Charges constatées d'avance			VS	6 153		6 153		
	TOTAUX			VT	255 521	VU	253 521	VV	2 000
RENVOS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y								
Autres emprunts obligataires (1)			7Z								
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	62		62					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	55 250		47 437		7 813			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A								
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	60 745		60 745					
Personnel et comptes rattachés			8C	23 624		23 624					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	79 820		79 820					
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	9 605		9 605					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 005		1 005					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J								
Groupe et associés (2)			VI								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	27 971		27 971					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ								
Produits constatés d'avance			8L	98 242		98 242					
TOTAUX			VY	356 324	VZ	348 511		7 813			
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	18 750	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	51 620	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Main table structure with columns for description, codes (WA, WB, etc.), and amounts. Includes sections for Réintégrations, Déductions, and Résultat Fiscal.

Désignation de l'entreprise : <u>Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	67 215	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	22 521	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	44 694	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	44 694	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	23 083	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	322 759	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	655		Dividendes		ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	323 415		Report à nouveau	ZG		323 415					
	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)							TOTAL II	ZH	323 415			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	48 544		48 970					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	91 478		135 386					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	5 883		6 149					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	24 375		23 762					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV			850					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	447 508		394 638					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	617 789		609 756					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	107		102					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS			9Z	16 709		25 089					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	16 816		25 191					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				YY	51 355		67 427					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	56 690		65 898					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*				OB	637 153							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG											
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	RH												
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	FORD TRANSIT	15 990	10 667		5 323
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)	
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
	⑦	⑧	⑨	⑩			⑪	
I - Immobilisations *	1	11 300	5 977	5 977				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne ⑨)			5 977					
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 19 de la colonne ⑩)								
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)								

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESSNéant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12.8 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS

Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

16

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois		
				1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				YP	26	
dont apprentis				YF		
dont handicapés				YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	1 242 343	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	35 304	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	5 977	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT		
TOTAL 1				OX	1 283 624	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	2 978	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE		
Subventions d'exploitation reçues				OF	289 499	
Variation positive des stocks				OD	2 121	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	179 660	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	472	
TOTAL 2				OM	474 730	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				ON	19 191	
Variation négative des stocks				OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	529 601	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	33 664	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY		
TOTAL 3				OJ	582 456	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	OG	1 175 898
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	1 175 898	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	1 283 624	Effectifs au sens de la CVAE *		
		EY	24			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX		
Période de référence		GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019	
Date de cessation				HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 770 657.13 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 242 343 euros, un total de produits d'exploitation de 1 749 784 euros et dégageant un excédent de 20 654.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Contrats d'apport avec droit de reprise dans fonds associatifs.

Dans les fonds propres associatifs, il a été inscrit la somme de 16 875 € correspondant à deux contrats d'apport avec droit de reprise signés le décembre 2015 par le Fonds Territorial par l'intermédiaire de l'Association Initiactive 26.07. La date d'effet des contrats est le 15 octobre 2015.

Le montant de 30 000 € du premier contrat d'apport avec droit de reprise intitulé N° 60 a été versé le 17 décembre 2015. Le premier remboursement de 1 875 € a eu lieu le 15 octobre 2016 puisque il été prévu un différé de paiement de 12 mois à compter d'octobre 2015. Il reste donc 5 625 € à rembourser au 31 12 2019, soit 3 échéances

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

trimestrielles de 1 875 €, à payer du 15 janvier 2020 au 15 juillet 2020.
Le montant de 30 000 € du second contrat d'apport avec droit de reprise intitulé N° 5 a été versé le 8 janvier 2016. Le premier remboursement est prévu pour le 15 octobre 2018 puisqu'il a été prévu un différé de paiement de 36 mois à compter d'octobre 2015. Il reste donc 11 250 € à rembourser au 31 12 2019, soit 3 échéances trimestrielles de 3 750 €, à payer du 15 janvier 2020 au 15 juillet 2020.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	5 à 8 ans
Agencements Terrains	Linéaire	10 ans
Installations Générales	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et Outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans
Logiciel & autres immo incorp	Linéaire	3 ans

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	37 104
Autres créances	2 236
Total	39 340

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Clients Factures à établir	37 104
AUTRES CREANCES	
Aides à l'emploi	1 586
IJ	44
Recettes Gare	606
Total	39 340

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	62
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 400
Dettes fiscales et sociales	31 751
Autres dettes	27 971
Total	76 185

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges à payer

	Montant
EMPRUNTS AUPRES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	
Intérêts courus sur emprunts	13
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	
Frais bancaires	49
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
EDF	145
CARBURANT	506
PEAGES	414
FRAIS DEPLACEMENTS	933
HONORAIRES ARTISTIQUES	458
DEPOT COMPTES	50
TRANSPORTS MATERIELS ET DECORS	10 756
CPRO	8
SACD	276
COMMISSAIRE AUX COMPTES	2 050
SPEDIDAM	217
ACHAT SPECTACLE + FRAIS TRANSPORT LES THERESE	587
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
DETTES CONGES A PAYER	17 872
CHARGES SUR CONGES A PAYER	5 212
REMBOURSEMENTS FRAIS AUX SALARIES	5 752
EFFORT CONSTRUCTION 2018	2 916
AUTRES DETTES	
SACD 2015	8 703
SACD 2016	5 682
SACD 2019	10 092
SACEM GARE	3 494
Total	76 185

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		6 153
Total		6 153
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		98 242
Total		98 242

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRESTATION INFO	59		
HOTEL	36		
EDF	114		
EAU	174		
CARTE TOTAL PEAGES	98		
MAINTENANCE	1 281		
DROIT DU TRAVAIL	91		
DROPBOX	64		
FOURNITURES LUMIERES	90		
LOCATION MATERIEL DE BUREAU	68		
DOCUMENTATION	156		
FUEL-GAZ	1 708		
BILLETS AVION	2 181		
ORANGE INTERNET	19		
FRAIS CM	11		
MAILJET	3		
Total	6 153		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
MAIRIE DE NICE	34 000		
LA FETE DU CIRQUE ST ROMAIN DE COLBOSC	5 430		
CUI ANTONINE HADJADJ	90		
BILLET OUI SNCF	35		
VBS REPRISE INDEMNITE RESILIATION	5 843		
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE REGION NON UTILISEE	50 000		
PERVENCHES IMMOBILISATION 2020	2 844		
Total	98 242		

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
RECETTES 5.50%	719 510
RECETTES 10%	22 222
RECETTES 20%	47 799
RECETTES INTRA	294 641
RECETTES EXPORT	148 683
RECETTES EXO	9 488
Total	1 242 343

Ventilation des Subventions :

Etat : 125 000 €
Région : 95 000 €
Département : 27 844 €
Diverses : 15 683 €
Aides Emploi : 25 972 €
TOTAL : 289 499 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Répartition par secteur géographique	Montant
FRANCE	799 019
INTRA	294 641
EXPORT	148 683
Total	1 242 343

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	4
Employés	22
Total	26

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Avals et cautions	2 000
Total (1)	2 000

Engagements reçus

GARANTIE FRANCE ACTIVE à hauteur de 50% sur Emprunt Crédit Mutuel N° 0021634107 de Novembre 2015 (Capital + Intérêts)	3 794
Total	3 794

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

L'indemnité conventionnelle de départ à la retraite présente un engagement hors bilan de 5 464 € charges comprises au 31/12/2019.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)**

Au titre de 2019

Dénomination de l'entreprise	Association COMPAGNIE TRANSE EXPRESS													
N° SIRET de l'établissement principal	3	4	0	1	5	0	1	2	7	0	0	0	2	5
Adresse	N°													
	Voie	ECOSITE DU VAL DE DROME												
	Code postal	2	6	4	0	0								
	Commune	EURRE												
Code Activité	9	0	0	1	Z									
Activité	Art du spectacle vivant													

A	Date	Signature
EURRE	23/06/2020	

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	0	1	2	0	1	9	3	1	1	2	2	0	1	9
------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Date de cessation	W	W						
-------------------	---	---	--	--	--	--	--	--

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	1 175 898
Chiffre d'affaires de référence	A3	1 283 624
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

*La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts
Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.*